

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 18 janvier 2013 portant nomination des membres du Conseil communautaire des Etablissements de soins

A.M. 20-04-2015

M.B. 12-10-2016

Le Ministre-Président,

Vu le décret du 30 mars 1983 sur l'organisation des établissements de soins dans la Communauté française, modifié par le décret du 10 avril 1995;

Considérant qu'il convient de modifier la composition du Conseil communautaire des Etablissements de soins suite au départ de Monsieur Olivier Van Tiggelen, Directeur général à l'Institut Bordet à Bruxelles :

Considérant qu'il convient de le remplacer;

Considérant qu'un courrier est parvenu à la Direction générale de la Santé en date du 23 janvier 2015 informant du changement de la Direction générale au sein de l'Institut Bordet à Bruxelles;

Considérant qu'il convient donc de remplacer Monsieur Olivier Van Tiggelen par Monsieur Stéphane Rillaerts, nouveau Directeur général de l'institut Jules Bordet,

Arrête :

Article unique. - A l'article 2 de l'Arrêté ministériel du 18 janvier 2013 portant nomination des membres du Conseil communautaire des Etablissements de soins, le paragraphe premier 4ème point est remplacé par ce qui suit :

«Sont nommés, en qualité de membre effectif et membre suppléant du Conseil communautaire des Etablissements de soins :

Mme Dominique de VALERIOLA, effective et M. Stéphane RILLAERTS, suppléant;»

Bruxelles, le 20 avril 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE